

Communiqué de presse

La CNDP (Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel) et CFCA (Casablanca Finance City Authority) signent une convention Data-Tika

Casablanca, 21 décembre 2023

M. Saïd Ibrahim, directeur général de CFCA, et M. Omar Seghrouchni, président de la CNDP, ont procédé à la signature d'une convention Data-Tika.

Conscientes que la protection des données constitue un enjeu pour l'attraction des investissements, CFCA et la CNDP se sont rapprochées dans l'objectif de faciliter la mise en conformité des entreprises membres de la communauté CFC avec la loi n° 09-08, en s'inscrivant dans le cadre du programme Data-Tika mis en place par la CNDP en juillet 2020.

La signature de cette convention a été organisée en marge d'une conférence portant sur le thème *"Protection des données : un enjeu pour l'attraction des investissements et le Doing Business"*, qui a rassemblé plusieurs membres de l'écosystème de CFC.

Ce partenariat entre les deux institutions se traduira notamment par l'organisation de sessions de formation sur la protection des données à caractère personnel, et par l'organisation d'ateliers de réflexion prospectifs. Enfin, dans le souci de fluidifier le suivi entre les entreprises CFC et la CNDP, des interlocuteurs dédiés de la CNDP se déplaceront régulièrement à CFCA, favorisant une relation de proximité dans le cadre du processus de mise en conformité.

Le rôle fédérateur de CFCA dans l'amélioration du Doing Business pour ses membres

La signature de la convention Data-Tika avec la CNDP permet à CFCA de renforcer son rôle dans la diffusion de bonnes pratiques au sein de la communauté et de favoriser la confiance des investisseurs et des entreprises nationales et internationales opérant au Maroc depuis CFC.

À propos de CFCA (Casablanca Finance City Authority) :

Casablanca Finance City Authority (CFCA) est l'organisme gestionnaire de la place financière de Casablanca, première place africaine selon le classement GFCI (Global Financial Centres Index) depuis 7 années consécutives. CFC offre un environnement d'affaires compétitif et attractif pour ses 200 entreprises-membres, nationales et internationales.

À propos de la CNDP (Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel) :

*La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume :
« Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »
La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).*